



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mardi 9 avril 2024**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, en partie en présentiel et en partie par visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration,
Mme BASSANI,
Mme BENÂTRE,
Mme LEFRANC,

Personnalités qualifiées :

Mme BROSSEAU,
M. PETITEAU,
Mme TRICOT,
Mme DAVID-LECOURT,
M. SENTENAC,

Membre représentant une association d'insertion :

M. GENDRON,

Membre désignée par l'UDAF :

Mme GUET,

Membre désigné par Action Logement :

M. DEPENNE,

Organisations syndicales :

Mme GANDON-TOURNEUX (CGT),
M. GUILLOU (CFDT),

Membres représentant les locataires :

M. BERTIN (INDECOSA CGT),
Mme LE CORRE (CLCV),
M. GOURET (CGL),
Mme SALIMY (CSF)

Membre à voix consultative :

M. PATAY, Directeur Général,

Participaient en visioconférence :

Personnalité qualifiée :

Mme PIAU

Membre désigné par la CAF :

M. DEPLANQUE

Était représenté :

Elu représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

M. ASSEH ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO

Excusés : M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général, M. PRAS, Mme LEFEVRE, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE.

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
Mme ROBION, Directrice Clientèle,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 9 avril 2024

Délibération n° 02/24 DGAHP

**Objet : LA MONTAGNE – 66 RUE VIOLIN – « ANCIENNE CPAM » – ACQUISITION
AMELIORATION – EVOLUTION DU PATRIMOINE**

Considérant que,

I – Contexte

Dans le cadre de sa politique de développement patrimonial, Nantes Métropole Habitat a noué des partenariats avec les acteurs de la construction du territoire métropolitain afin de consolider ses objectifs en la matière.

Nantes Métropole Habitat a l'ambition d'accompagner chacune des 24 communes métropolitaines dans leurs stratégies de développement immobilier. C'est ainsi que Nantes Métropole Habitat et la commune de La Montagne ont décidé de collaborer pour la création de logements locatifs sociaux.

L'opération est située au cœur de la commune, à proximité de la Mairie. Elle consiste en la transformation du bâtiment existant dit de « l'ancienne CPAM » situé au 66 rue Violin (parcelle cadastrée AC 895).

La parcelle d'une superficie de 322 m² comprend un bâtiment en R+1 vide de toute occupation de 200 m² environ.

La faisabilité réalisée par Nantes Métropole Habitat permet la création, après réhabilitation du bâtiment, d'un minimum de quatre logements. Selon les scénarii en cours d'étude avec la commune, le bâtiment pourrait être également surélevé d'un étage (à confirmer dans le cadre des études de Maitrise d'œuvre à venir).

L'objectif pour la commune est de continuer à créer une offre de logements sociaux dans son cœur de ville.

II – Actions proposées

Dans le cadre de ce projet, Nantes Métropole Habitat prévoit d'acquérir la parcelle AC 895 auprès de la commune de La Montagne.

En accord avec la ville de la Montagne, le prix d'acquisition sera déterminé suite aux études de la maîtrise d'œuvre et suivant le montant de travaux de réhabilitation exact qui sera défini. A date, et selon les pré-études, le montant d'acquisition n'excédera pas le prix de 400 000 € net vendeur.

Le projet sera composé à minima de 4 logements en fonction des études et des échanges avec la mairie (financés en 2 PLUS et 2 PLAIR).

Typologie des logements : 2 T2 et 2 T3.

Le planning envisagé est le suivant :

- Conseil d'Administration – évolution du patrimoine : 09 avril 2024
- Bureau du Conseil d'Administration – Engagement de principe : 19 avril 2024
- Signature de l'acte d'acquisition avec la commune : mars 2025

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16 5° du CCH,
- . Vu l'exposé qui précède.

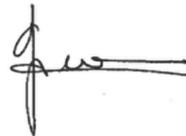
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- L'évolution du patrimoine de l'Office par l'acquisition auprès de la commune de La Montagne de la parcelle bâtie cadastrée AC 895

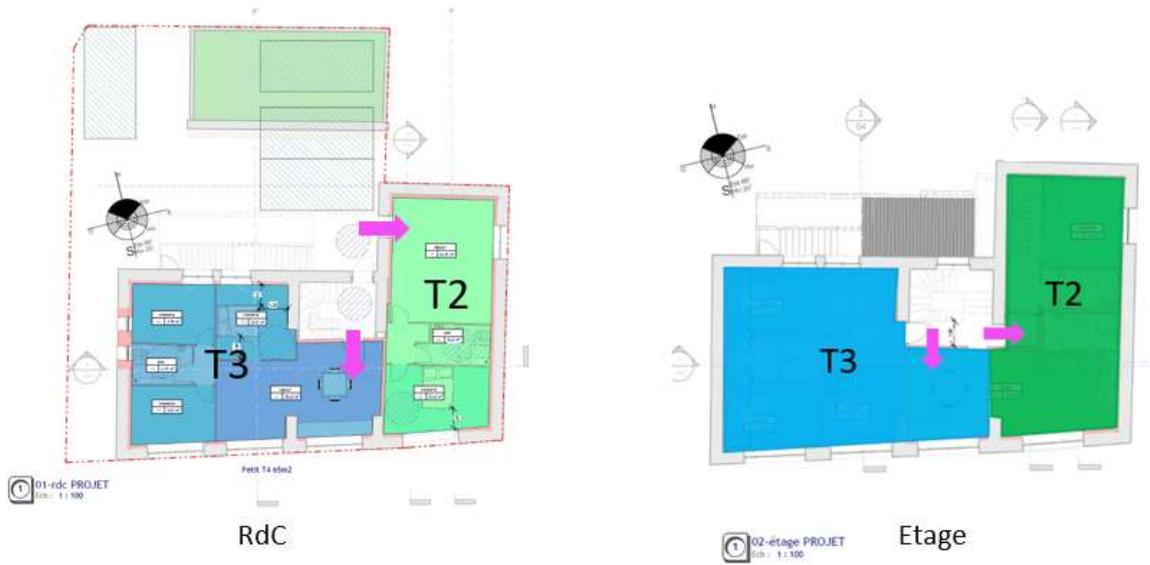
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (21 voix).

Le 9 avril 2024,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO

Le projet envisagé



Ancienne CPAM, 66 rue Violin – LA MONTAGNE

